AFRIQUE 2030:

INCLUSIVITÉ: **LES ODD DANS LES FRONTIÈRES SOCIALES**

RÉALISER LE PRINCIPE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

RAPPORT DE SYNTHÈSE

THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS CENTER FOR AFRICA

Le centre tient à remercier tous ceux qui ont directement ou indirectement contribué à ce rapport, avec une reconnaissance particulière aux membres du personnel de programme du centre qui ont contribué et coordonné la tâche de compiler le rapport.

Des remerciements particuliers vont à l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), l'agence de développement du gouvernement coréen, pour le soutien financier accordé au Centre pour organiser une conférence de lancement de ce rapport.

The Government of the Republic of Korea

KOICA Korea International Cooperation Agency

Nous remercions également tous les donateurs et parties prenantes pour leur générosité et leur soutien continu.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans ce travail ne reflètent pas nécessairement les points de vue du centre, de ses membres du conseil d'administration ou des gouvernements et institutions qu'ils représentent. Le centre ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cet ouvrage.

COPYRIGHT: THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS CENTER FOR AFRICA, 2021
HTTPS://SDGCAFRICA.ORG/

TABLE DES MATIÈRES

Pauvreté, Inégalité, Développement humain et Protection Sociale 1
L'agriculture inclusive 4
La santé inclusive 7
L'éducation inclusive 10
Services de base inclusifs (eau, assainissement et énergie) 12
Infrastructure inclusive 15
IInclusion financière 17

LISTE DES FIGURES

CARTE 1 La pauvreté en Afrique (US $1.90 PPPs/jour) 1
FIG 1A Prévalence de la sous-alimentation par région, 2015-2030........ 5
FIG 1B Prévalence de la sous-alimentation par sous-région en Afrique, 2015-2030........ 5
FIG 2 Corrélation entre la pauvreté et le CHU en Afrique 8
FIG 3 Taux net d'inscription et de fréquentation dans le primaire 10
FIG 4 Prévision des services de base en fonction du rythme de progression de 2010-30 13
FIG 5 Indice de développement des infrastructures, de la pauvreté, 2018 16
FIG 6A Compte (% des 15 ans et plus) par région 17
FIG 6B Propriété du compte par sous-région 18

Ce résumé fournit des messages clés dérivés de l'analyse approfondie des données et de la littérature disponible sur l'inclusion et les ODD en Afrique (référence au rapport). Les messages résumés sont classés selon différentes thématiques, ce qui donne un état des lieux fondé sur des preuves, indiquant ce qui doit être amélioré et des recommandations sur les stratégies à adopter pour parvenir à plus d'inclusivité.

PAUVRETÉ, INÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT HUMAIN, ET PROTECTION SOCIALE

1. *La pauvreté est depuis longtemps considérée comme un vecteur de stagnation économique et sociale et, par extension, d'exclusion.* Le nombre d'africains pauvres ne cesse d'augmenter. En 1990, il y avait 283 million d'africains pauvres, ce nombre est passé à 433 million en 2018, estimés à une pauvreté extrême de 1,90 $ US (dollars américains à parité de pouvoir d'achat [PPA] de 2011) représentant 83 % des pauvres dans le monde.

2. *L'allure à laquelle la pauvreté est réduite est lente.* Le taux de pauvreté par habitant est resté supérieur à 40 % en 2018, par rapport à 55 % en 1990. L'Afrique a enregistré le taux de réduction de la pauvreté le plus lent, et se compare défavorablement au taux mondial à 10 % en 2018, contre 36 % en 1990.

CARTE 1 LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE: US$1.90 PPPs/JOUR

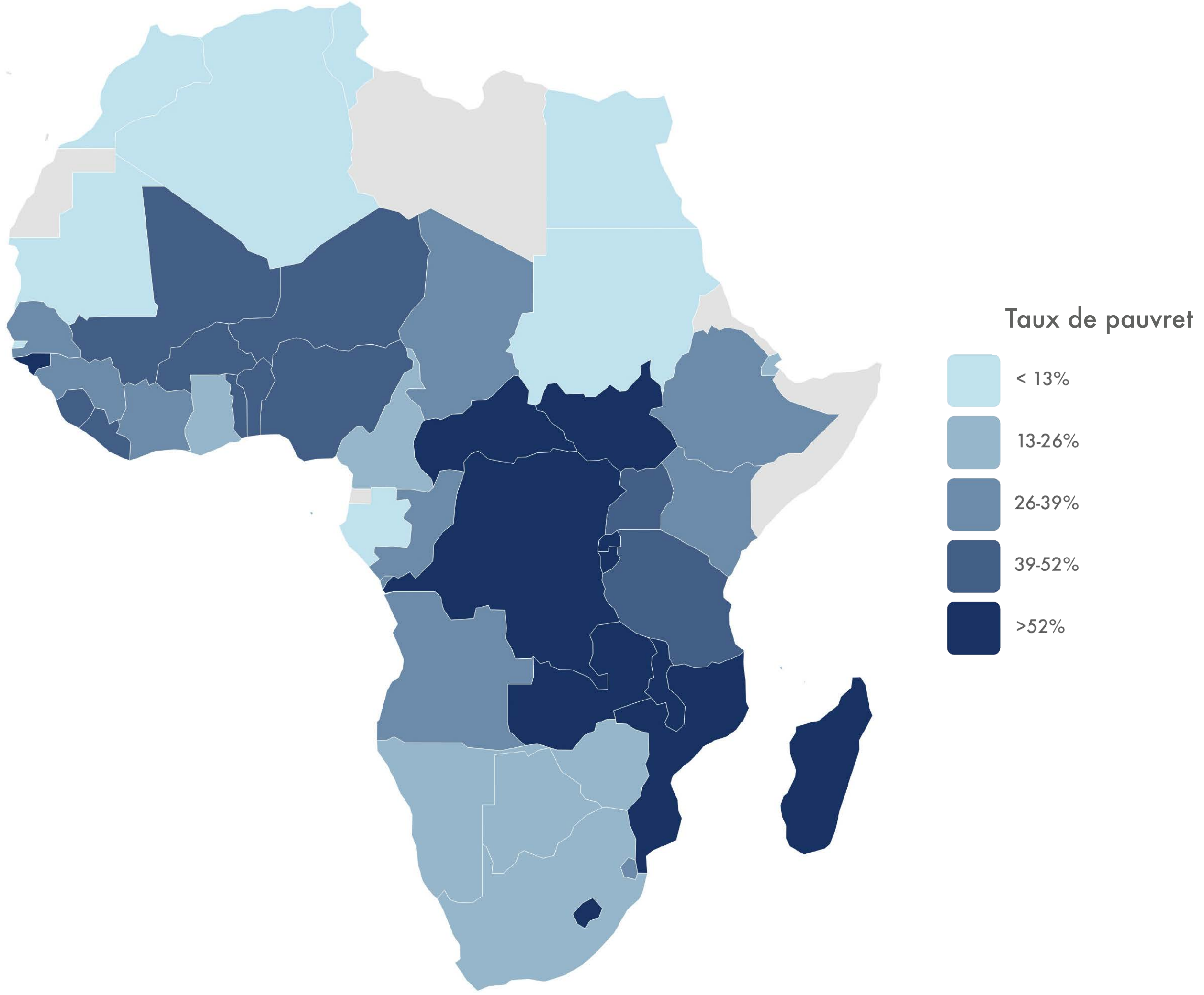

3. ***La pandémie de la COVID-19, ainsi que les mesures de prévention risques d'inverser les progrès difficilement accomplis. Les estimations antérieures au COVID-19 indiquent que 390 millions de personnes en Afrique devraient être encore en situation de pauvreté (en utilisant 1,9 dollar US en 2011 PP) en 2030.*** Avec l'impact de la COVID-19, on estime que 452 millions de la population africaine sera en situation de pauvreté absolue, ce qui représente plus de 80 % des pauvres que l'on trouvera en Afrique en 2030.

4. ***La pauvreté multidimensionnelle reste concentrée en Afrique.*** La pauvreté multidimensionnelle est présente partout, avec un taux global de 23,1 %, mais celle-ci est plus concentrée en Afrique subsaharienne (ASS), avec un taux de 57,5 %.

5. ***La transition démographique est importante pour réduire la pauvreté.*** 50 % des pauvres en Afrique ont moins de 15 ans, ce qui suggère des risques d'exclusion à un âge précoce se traduisant par des pertes de productivité de la société et des risques de pauvreté chronique ou transitoire. On estime également que les enfants d'Afrique subsaharienne (ASS) représenteront 43 % de la pauvreté mondiale (1,90 dollars) en 2030 et notamment 90 % des enfants pauvres dans le monde. Les données récentes montrent que la baisse de la fécondité portrait etre associée à la réduction de la pauvreté, comme en témoignent les cas du Botswana et de l'Éthiopie.

6. ***Un employé sur trois est un travailleur pauvre.*** Parmi la population employée, les travailleurs pauvres représentent 33 % en Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud arrive en deuxième position à 18 %. Les proportions sont beaucoup plus élevées chez les jeunes. À l'inverse, dans certains pays comme le Nigeria et le Kenya le rapport entre la rémunération des parlementaires et le PIB par habitant de la nation est supérieur à 60 %. Même dans les pays où le PIB est beaucoup plus faible, il reste élevé par rapport aux pays d'Europe, qui sont majoritairement à moins de 5 %.

7. ***Les inégalités en matière de développement humain sont en effet larges et vastes.*** Trente-trois des trente-six nations dans la catégorie des pays à faible développement humain se trouvent en Afrique (en particulier en Afrique subsaharienne). La perte de développement humain due à l'inégalité montre que l'Afrique subsaharienne affiche la perte la plus importante, soit 31 %, par rapport aux autres régions.

8. ***L'inégalité des revenus est prononcée en Afrique.*** Sept des dix sociétés les plus inégalitaires se trouvent en Afrique. L'Afrique est la deuxième société la plus inégalitaire après l'Amérique latine. Les 10 % de revenus les plus élevés en Afrique représentent toujours plus de la moitié du revenu national total et les projections montrent que ceci devrait continuer à représenter plus de 50 % du revenu total en 2030.

9. ***La protection sociale en Afrique est limitée.*** L'Afrique est à la traîne par rapport aux autres régions, avec seulement 18 % des personnes bénéficiant d'au moins une prestation de protection sociale en espèces, en comparaison à l'Europe et à l'Asie centrale (84 %), aux Amériques (68 %) et à la région Asie-Pacifique (37 %).

CHEMINS D'ACCÈS

I. ***Il est essentiel d'investir dans l'atténuation de la propagation du coronavirus ainsi que le confinement du virus.*** La santé d'abord. Cela implique un effort de collaboration à l'échelle mondiale, l'intégration de l'apprentissage par les pairs et le partage des expériences visant à limiter les effets néfastes de la pandémie.

II. ***L'investissement dans le capital humain ne peut être différé et une action opportune aujourd'hui est une interruption de l'augmentation future de la productivité, qui est si nécessaire.*** Selon la sagesse de Marie Curie, lauréate du prix Nobel de physique et de chimie (1903 et 1911), on ne peut espérer construire un monde meilleur sans améliorer les individus.

III. Une politique fiscale prudente et inclusive est un outil indispensable pour lutter contre l'exclusion des différents constituants de la population. Il est nécessaire de s'attaquer aux lacunes de la mise en œuvre ainsi qu'au respect des règles fiscales

L'AGRICULTURE INCLUSIVE

1. ***Une faible productivité agricole contribue à la pauvreté.*** Il est prouvé qu'une augmentation d'un point du pourcentage de la productivité agricole peut entraîner une diminution de 0,5 point le pourcentage de la pauvreté. L'Afrique subsaharienne à la productivité agricole la plus faible, avec 9 967 dollars américains mesurés par la valeur ajoutée agricole par travailleur, contre 13 000 dollars pour l'Europe et l'Asie centrale en 2020. En outre, la productivité agricole des petits producteurs génère moins de revenus en moyenne que celle des grands producteurs. Les revenus des petits producteurs sont inférieurs de moitié à ceux des grands producteurs dans la plupart des pays.

2. ***Système à faibles intrants et à faibles rendements.*** L'agriculture des petits exploitants domine l'économie rurale dans la plupart des pays africains. Cependant, elle a été largement exclue des chaînes de valeur mondiales et dépend principalement des marchés informels et des activités de la ferme en raison du manque de ressources financières, de compétences, de capacités, de normes de qualité, de sécurité et de délais de livraison élevés. En conséquence, les chaînes de valeur mondiales ont eu peu d'impact sur la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique.

3. ***Une personne sur cinq souffre de la faim.*** Environ 250 millions de personnes en Afrique souffraient de la faim avant l'apparition de la COVID-19. La pandémie va exacerber la situation et, selon les estimations, le nombre de personnes sous-alimentées en 2030 pourrait dépasser 25,7 % (433,2 millions de personnes) de la population africaine et 29,4 % (411,8 millions de personnes) de la population de l' Afrique subsaharienne (voir figure 1).

FIGURE 1A PRÉVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION PAR RÉGION EN AFRIQUE, 2015-2030

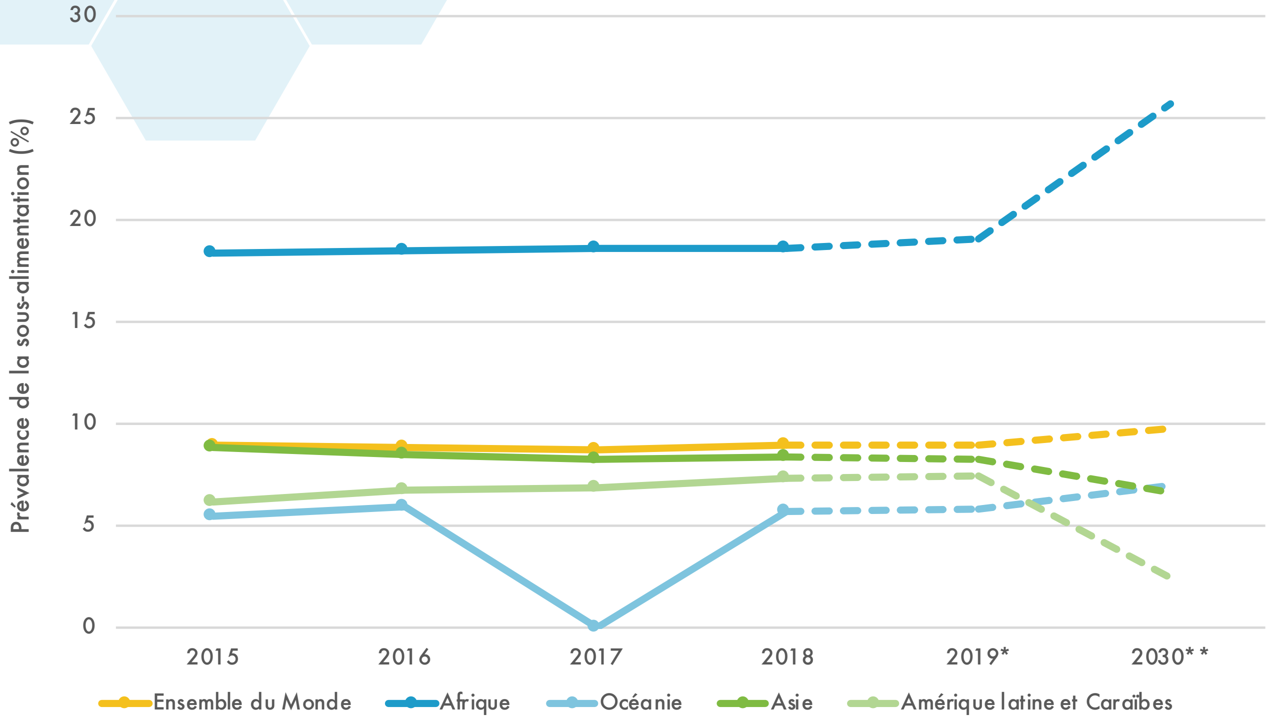

FIGURE 1B PRÉVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION PAR SOUS-RÉGION EN AFRIQUE, 2015-2030

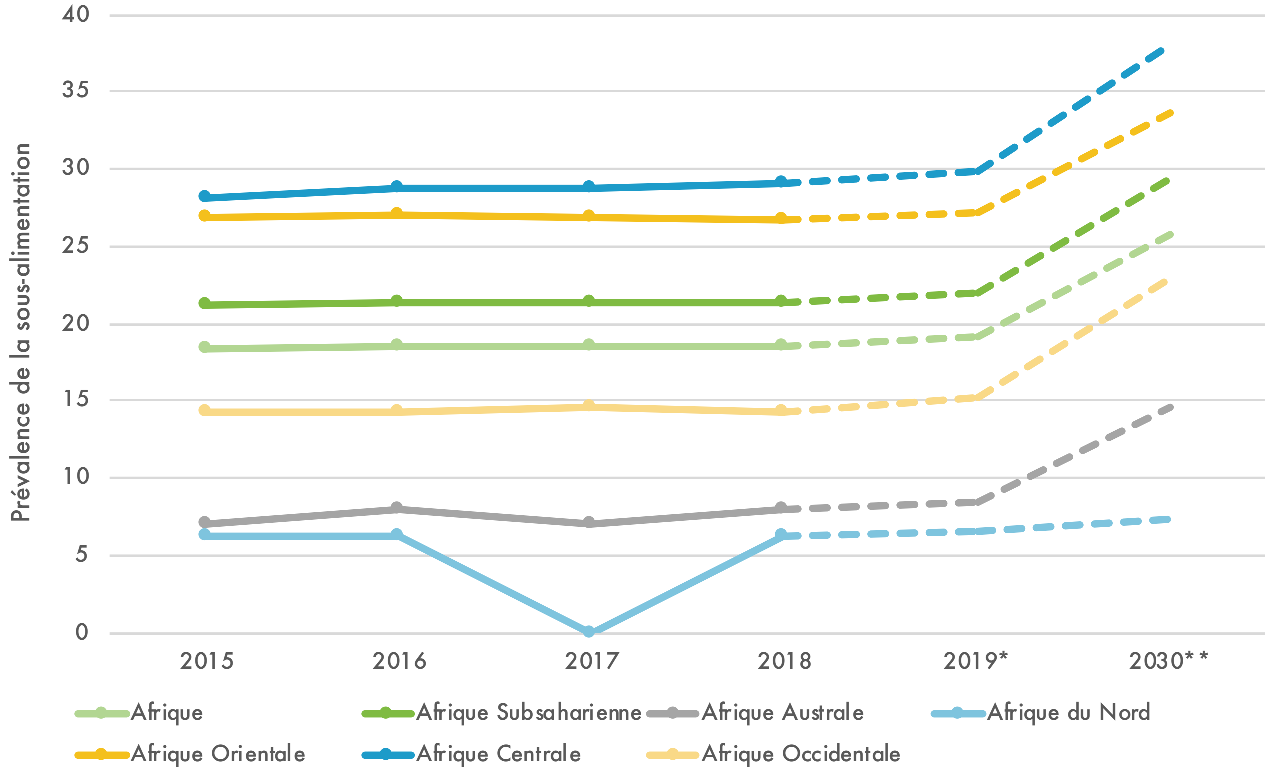

Note: Lignes projetées représentées par des lignes en pointillés.

Source: *Calculs du SDGC/A basés sur la base de données FAOSTAT*

4. Un écart important de 1,5 point de pourcentage entre les sexes en matière d'insécurité alimentaire prévaut en Afrique, suivi de l'Amérique latine et l'Asie, avec respectivement 0,7 et 0,6 point de pourcentage. Ce fait risque de s'aggraver en raison des perturbations causées par la COVID-19 de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, ils se traduiront par une réduction plus importante de la consommation et du revenu des ménages des femmes que pour les hommes.

5. *De grandes inégalités persistent en matière de propriété foncière.* En moyenne, seuls 15 % des propriétaires fonciers en Afrique sont des femmes. Ces inégalités sont en partie dues à l'absence de systèmes administratifs adéquats, qui ont également relégué une population croissante de petits exploitants, en particulier des femmes, dans des zones marginales, entraînant une baisse de la productivité et des niveaux de revenu.

6. *Manque de services financiers, et notamment de crédit agricole.* Le secteur agricole est le secteur le moins bancable et le moins prisé par les institutions financières, mais même avec le crédit au secteur, ces inégalités persistent. Les femmes ont moins de chances d'accéder au crédit ou au capital emprunté à des fins productives alors qu'elles représentent 70 % des agriculteurs. En outre, en Afrique subsaharienne, seuls 6 % des ménages ruraux ont accès au crédit financier formel. Les petits exploitants agricoles, comparés aux grands exploitants, sont confrontés à un biais négatif dans l'accès au crédit alors qu'ils dominent le secteur agraire en Afrique.

CHEMINS D'ACCÈS

I. Réformes institutionnelles et développement des capacités pour la recherche agricole et les services de conseil aux agriculteurs, et renforcement des capacités des organisations d'agriculteurs.

II. Transformer les petites exploitations agricoles en entreprises orientées vers le marché et leur intégration dans les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.

III. Renforcer les efforts de collaboration transfrontalière au niveau mondial dans le domaine du commerce agricole afin de garantir que les chaînes d'approvisionnement agricole et alimentaire fonctionnent normalement pendant et après la pandémie de la COVID-19 pour réduire le risque de détérioration de la situation d'insécurité alimentaire en Afrique.

LA SANTÉ INCLUSIVE

1. Les progrès de l'Afrique en matière d'OMD relatifs à la santé restent très faibles et continuent d'être à la traîne par rapport aux autres régions. Les inégalités dans l'accès aux services de soins essentiels sont toujours prévalentes et se reflètent dans les inégalités de résultats en matière de santé. Les plus pauvres, les personnes sans instruction ou peu instruites, et les populations rurales continuent de payer un lourd tribut pour accéder aux soins de santé essentiels, notamment en raison de l'absence de services de santé à proximité et de l'obligation de payer directement au point de service.

2. Le taux de dépenses catastrophiques est largement répandu en Afrique. En 2019, sur environ 930 millions de personnes dans le monde qui ont encouru des dépenses de santé catastrophiques (dépenses de santé remboursables dépassant 10 % du budget moyen du ménage), 110 millions se trouvaient en Afrique (plus du double par rapport au chiffre reporter dans l'année 2000).

3. Il y a des inégalités prononcées en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (RMNCH) subsistent en Afrique. L'indice de couverture RMNCH montre que les femmes des zones urbaines sont plus couvertes par les interventions RMNCH que les femmes des zones rurales et cette disparité est extrêmement prononcée dans plus de 20 pays africains. Les femmes les plus pauvres sont moins couvertes que les femmes les plus riches, avec une différence de plus de 20 points de pourcentage dans 24 pays africains. Il se trouve qu' il y a une différence substantielle de l'indice de couverture RMNCH entre les femmes sans instruction et les femmes ayant un niveau d'études secondaires ou plus élevé dans la plupart des pays africains.

4. En Afrique subsaharienne, quatre naissances sur dix ne sont pas assistées par un personnel de santé qualifié. L'inégalité des naissances assistées par du personnel de santé qualifié se traduit par des résultats de santé maternelle et infantile plus mauvais pour les exclus, avec un risque surélevé de mortalité et de morbidité maternelles ainsi qu'infantiles. Seuls 59 % des naissances en Afrique subsaharienne ont été assistées par du personnel de santé qualifié entre 2012 et 2017, contre 81 % au niveau mondial. Les femmes rurales sont moins couvertes que les femmes urbaines avec une différence de points de plus de 20 % dans 29 pays et de plus de 40 % dans 14 pays.

5. Les retards de croissance sont les plus élevés parmi les populations rurales et non éduquées. Le nombre d'enfants <5 ans souffrant d'un retard de croissance dans la Région Afrique est élevé, soit environ 59 millions en 2016. Dans la plupart des pays africains, le retard de croissance est un phénomène rural. Cette différence est liée à l'éducation des parents, ou la prévalence du retard de croissance des enfants entre les mères non éduquées et les mères éduquées est prononcé. Celui-ci est particulièrement élevé dans neuf pays, avec une différence de plus de 20 points de pourcentage.

6. Le taux de couverture sanitaire universelle est encore faible et inégal en Afrique, les plus pauvres sont les plus exclus (voir figure 2). D'un côté, 77 % de la population rurale africaine n'a pas accès aux soins de santé, contre 50 % de la population urbaine africaine toute deux en raison de pénurie de personnel

de santé. La couverture de l'assurance-maladie formelle en Afrique est faible, estimée à seulement 17 %, et elle-même varie en outre de manière disproportionnée entre les quartiles les plus riches et les plus pauvres. Les 20 % les plus riches bénéficient de plus de trois fois celle des 20 % les plus pauvres et de deux fois celle des 20 % moyens (3e quartile). Les exclusions de la couverture santé sont plus nombreuses dans les zones rurales, avec 17 % de la population rurale incluse contre 40 % de la population urbaine. L'absence d'assurance-maladie a un effet significatif sur l'augmentation d'incidence de perte de bien-être due aux chocs sanitaires.

FIGURE 2 CORRELATION BETWEEN POVERTY AND UHC IN AFRICA

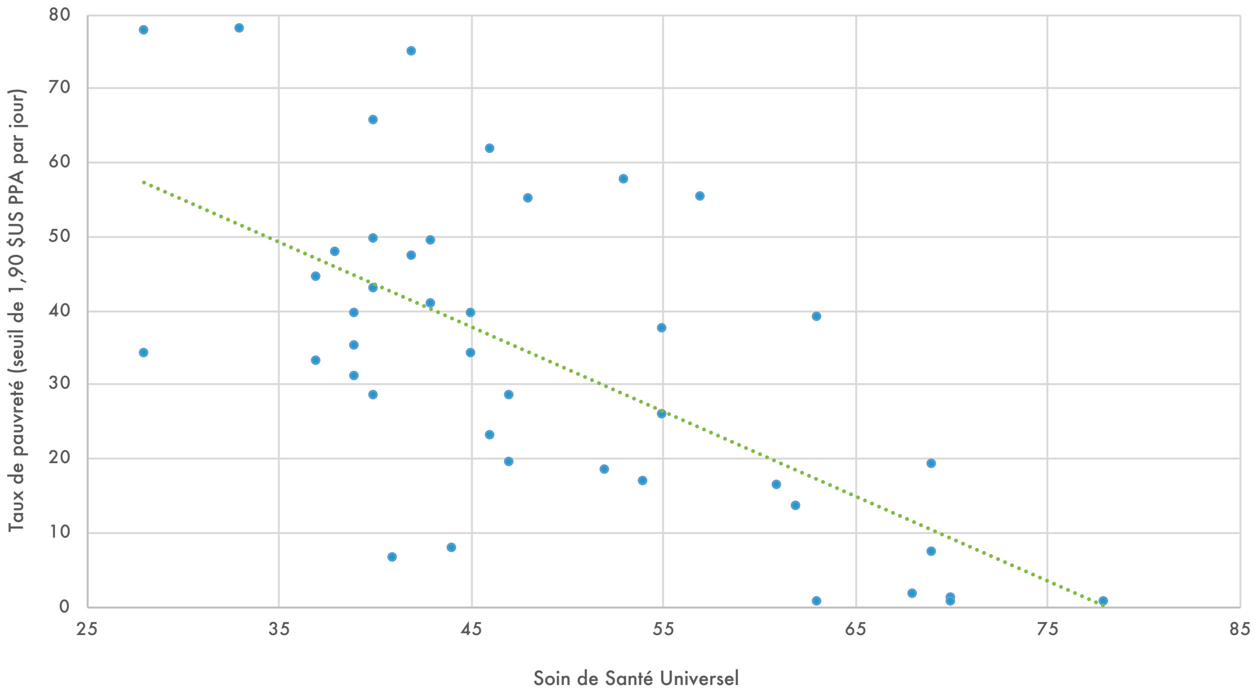

***Source:** Calculs de SDGCA basés sur GHO WHO et Povcalnet de la Banque mondiale*

7. La COVID-19 est un nouveau défi sanitaire et socio-économique qui présente le risque de faire effondrer le système sanitaire en Afrique. La pandémie de la COVID-19 est arrivée sur un terrain déjà fragilisé qui est le système de santé en Afrique, dont les performances actuelles ne permettent pas de répondre à tous les besoins de la population. Ce nouveau risque pourrait freiner la réalisation de l'ODD 3 en cas de multiples vagues graves de coronavirus graves sur le continent. L'apparition du vaccin contre le coronavirus et l'extension de son utilisation en Afrique pourrait inverser cette prédiction catastrophique.

CHEMINS D'ACCÈS

I. L'assurance-maladie pour tous ainsi que d'autres formes de protection sociale pour les groupes spécifiques tels que les femmes pour la protection de la maternité et les personnes âgées pour les soins de longue durée doivent être développées pour surmonter les inégalités dans le secteur de la santé en Afrique et améliorer les résultats en matière de santé liée aux ODD d'ici 2030. La couverture universelle des soins de santé est essentielle et primordiale pour améliorer les systèmes de santé africains et leur permettre d'atteindre l'ODD 3.

II. Les dépenses de santé publique doivent être augmentées et les services doivent être répartis équitablement entre les populations et les régions infranationales. Pour ce faire, les gouvernements africains doivent investir davantage, dans les ressources humaines de qualité pour la santé, les infrastructures et équipements sanitaires efficaces, la technologie et l'innovation et finalement dans l'approvisionnement constant de médicaments et produits de santé de qualité.

III. Les pays devraient commencer à travailler davantage sur le suivi des déterminants sociaux de la santé ainsi que l'inclusion de la santé dans toutes les politiques comme priorité dans les pays africains.

IV. La COVID-19 est un défi supplémentaire pour le système de santé et en même temps une occasion unique de renforcer le système sanitaire primaire, secondaire et tertiaire, en plus de prévenir et de répondre aux urgences et menaces sanitaires futures.

L'ÉDUCATION INCLUSIVE

1. ***L'égalité dans la dispensation de l'éducation accélère la réalisation des ODD.*** L'éducation est essentielle à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à l'égalité des genres. L'Afrique subsaharienne reste marquée par des niveaux élevés d'exclusion en ce qui concerne le nombre d'enfants non scolarisés. Le taux d'enfants, de jeunes et d'adolescents non scolarisés est deux fois plus élevé qu'en Afrique du Nord. Près de 60 % des jeunes âgés d'environ 15 à 17 ans n'étaient pas scolarisés avant la pandémie de la COVID-19. En Afrique subsaharienne, 9 millions de filles âgées de 6 à 11 ans n'iront jamais à l'école, par rapport à 6 millions de garçons.

2. La pandémie a non seulement aggravé l'affaiblissement des systèmes éducatifs en Afrique, mais aussi accentué les différentes inégalités déjà existantes. La majorité des étudiants risquant de ne pas retourner à l'école se trouvent en Asie du Sud et de l'Ouest (5,9 millions) et en Afrique subsaharienne (5,3 millions). Dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, un pourcentage plus élevé de filles à tous les niveaux de l'éducation par rapport à celles qui étaient précédemment inscrites devrait être affecté (1,99 %), par rapport aux garçons (1,90 %). Les inscriptions dans l'enseignement pré-primaire seront les plus touchées avec une prédiction de baisse de 7,9 %.

3. Plus d'un quart des pays africains ont presque atteint l'éducation primaire universelle - c'est-à-dire que le taux net de scolarisation ou le taux net de fréquentation dans ces pays est supérieur à 95 %. Le taux net de fréquentation est inférieur à 80 % dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest (figure 3). Les pays en conflit ont un faible taux de scolarisation et aucun de ces pays n'a atteint la parité des sexes dans la scolarisation au niveau primaire. Le taux d'achèvement du primaire varie selon les pays africains, selon les lieux et selon les écarts de richesse qui se creusent pour plus de la moitié des pays.

FIGURE 3 TAUX NET D'INSCRIPTION ET DE FRÉQUENTATION DANS LE PRIMAIRE

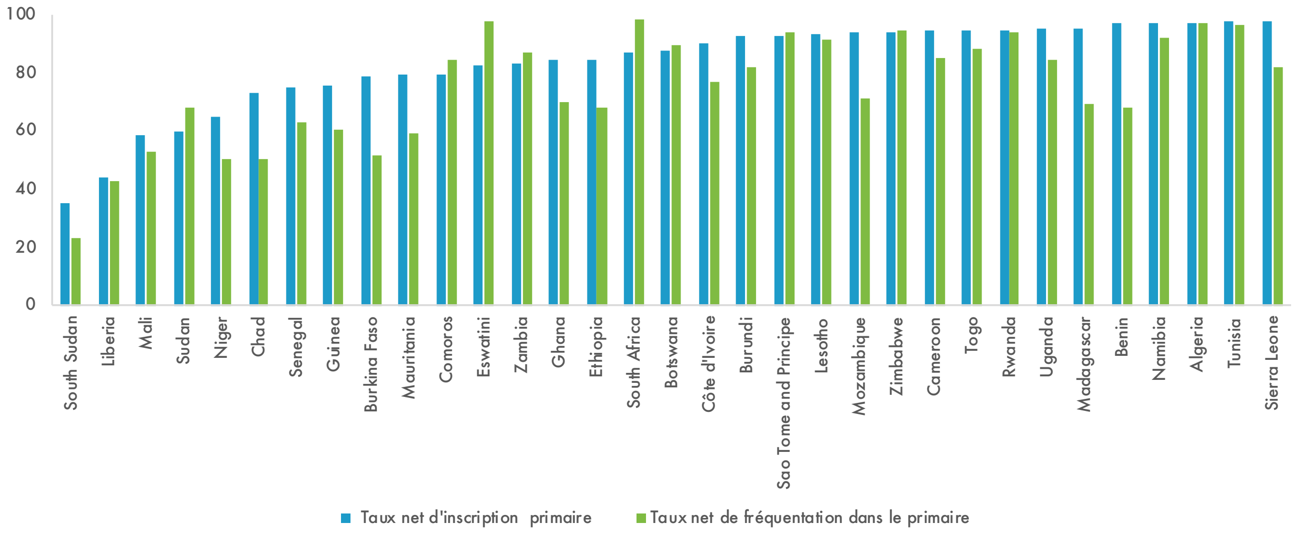

Source: *Analyse du SDGC/A basée sur la base de données de l'ISU*

4. Une combinaison de facteurs économiques et sociaux joue un rôle majeur empêchant les filles d'accéder à l'éducation au même titre que les garçons. Les enfants issus de familles à hauts revenus ont tendance à obtenir de meilleurs résultats scolaires que ceux issus de familles à faibles revenus. La dotation financière détermine à la fois le nombre d'enfants non scolarisés et le taux d'abandon scolaire.

5. 5. Il existe de grandes disparités entre les riches et les pauvres en matière d'éducation. Pour 100 enfants de chaque catégorie, 79 dans le quintile le plus riche terminent l'école primaire contre 34 enfants dans le quintile le plus pauvre. En Afrique subsaharienne, les plus riches ont deux fois plus de chances de terminer l'école primaire que les plus pauvres. Les plus riches ont quatre fois plus de chances d'achever le premier cycle du secondaire (66 %) que les plus pauvres (13 %).

CHEMINS D'ACCÈS

I. Développer ou améliorer les politiques qui répondent aux besoins et aux antécédents de tous les apprenants pour une éducation plus équitable et efficace. Il doit s'agir de politiques intégrées entre les secteurs et les services qui favorisent l'inclusion et répondent notamment aux besoins individuels des apprenants. Cette politique devrait encourager la coopération intersectorielle en veillant à ce que le niveau national et communautaire, les décideurs dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale travaillent conjointement à la formulation de politiques et de plans pour une approche interdisciplinaire dans toutes les phases de l'apprentissage tout au long de la vie.

II. Concevoir et adapter des approches d'apprentissage appropriées et contextualisées, prenant en compte les inégalités sociales et économiques présentes en Afrique.

III. Mobiliser davantage de financements pour l'éducation inclusive. Pour offrir une éducation de qualité à tous, il faut mobiliser des ressources nationales durables et adaptées à l'éducation des apprenants les plus vulnérables. Le partenariat pour l'éducation inclusive est obligatoire, comme l'envisage l'ODD 17, ceci engage les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour créer des interventions et des programmes plus durables et soutenus pour l'éducation inclusive.

SERVICES DE BASE INCLUSIFS (EAU, ASSAINISSEMENT, ET ÉNERGIE)

1. L'eau est un facteur vital pour la production et l'accès à l'électricité est un élément essentiel pour la croissance économique. Ils ont un impact direct sur le taux de croissance du PIB des pays, ainsi que sur la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus. C'est dans ce contexte que l'Afrique a adopté les OMD de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'UA. Il existe une synergie entre les ODD 2030 de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'UA concernant l'eau, l'assainissement et l'énergie.

2. L'Afrique subsaharienne se retrouve en bas de l'échelle avec la plus faible proportion de la population ayant accès à l'eau potable de base, à l'assainissement de base et à l'électricité, ainsi qu'aux combustibles et technologies propres, en comparaison au reste du monde. Il existe des disparités entre les sous-régions d'Afrique. L'Afrique du Nord obtient de meilleurs résultats que le reste des sous-régions en matière d'accès à tous les services de base, à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité. Parmi les sous-régions, l'Afrique centrale est la moins performante en matière d'accès à l'eau et à l'électricité, tandis que l'Afrique de l'Est est la moins performante en matière d'accès à l'assainissement.

3. Un écart important a été observé entre les populations rurales et urbaines d'Afrique subsaharienne en ce qui concerne l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement élémentaires et à l'électricité. La population rurale d'Afrique subsaharienne est défavorisée par rapport à la population urbaine. De même, par rapport à l'Afrique urbaine, l'Afrique rurale est restée défavorisée en matière d'accès à l'électricité, aux combustibles et aux technologies propres. Au rythme actuel des progrès, la réalisation de l'accès universel aux services (eau, assainissement et énergie) en 2030 n'est pas garantie dans le cas de l'Afrique subsaharienne, cette situation est exacerbée par la pandémie de la COVID-19.

FIGURE 4 PRÉVISION DES SERVICES DE BASE EN FONCTION DU RYTHME DE PROGRESSION DE 2010 À 2030

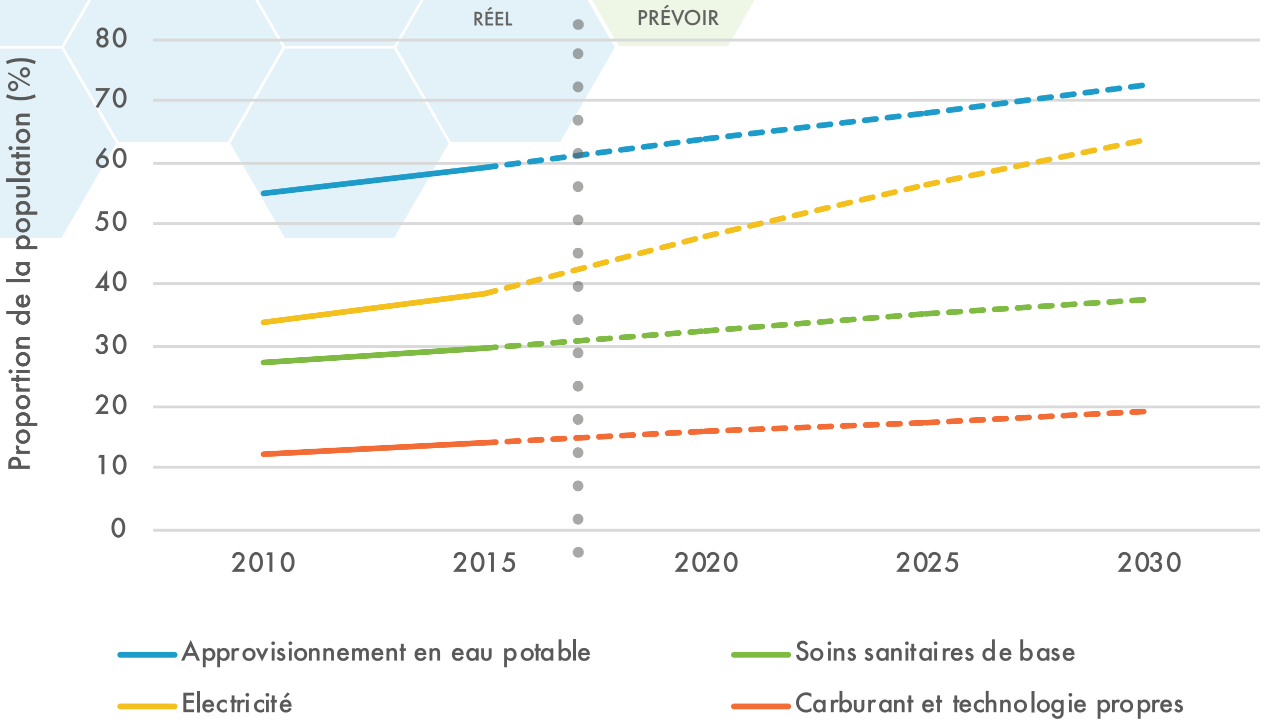

Source: *2010-2017: données ouvertes de la Banque mondiale 2020-2030: prévisions du SDGC/A basées sur les données de la Banque mondiale, 2017*

4. Les obstacles qui conduisent à l'inégalité d'accès aux équipements de base et à l'impossibilité de fournir des services efficaces aux pauvres sont dus à une combinaison de facteurs liés à la demande et à l'offre. La croissance démographique, l'augmentation des revenus et l'expansion des villes vont converger vers un monde où la demande en eau augmentera de manière exponentielle, tandis que l'approvisionnement deviendra plus irrégulier et incertain. Ceci risque d'être exacerbé par le réchauffement des températures provoqué par le changement climatique pouvant avoir un impact sur la demande que sur l'offre de services de base.

5. Le besoin financier de l'Afrique subsaharienne pour atteindre les cibles des ODD, qui a été estimé à deux pour cent du produit régional brut selon l'étude de la Banque mondiale (Hutton & Varughese, 2016), est de loin supérieur à celui des autres régions du monde. En outre, la volonté et la capacité des gens à payer pour les services d'eau et d'assainissement peuvent constituer un grand défi pour atteindre les ODD pour l'eau et l'assainissement. La pandémie a entraîné la diminution de la capacité interne de génération de revenus des pays et la baisse des flux de ressources financières externes, ces faits ont fortement impacté le développement des infrastructures en Afrique.

6. Le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie entraîne une pauvreté qui peut s'exprimer en termes de faible productivité, de mauvaise qualité de l'éducation, de service de santé détériorés, de faible niveau de vie, d'affaiblissement de l'égalité des genres et l'accentuation de l'exclusion des personnes marginalisées, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales et les zones urbaines à faible revenu. La pauvreté en termes d'eau, d'assainissement et d'énergie moderne entraîne la pauvreté sous toutes ses formes.

CHEMINS D'ACCÈS

I. Il est nécessaire d'introduire des stratégies pour supprimer ces obstacles et d'examiner les principes de bonnes gouvernances dans lesquels les groupes pauvres et défavorisés sont impliqués et habilités en tant qu'agents de leur développement et participent à la prise de décision. Cette stratégie exige une intervention décisive du gouvernement, notamment en subventionnant le développement des infrastructures et en renforçant la mobilisation des ressources intérieures, car les ressources financières extérieures deviennent imprévisibles.

II. Les gouvernements nationaux et leurs partenaires doivent envisager de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et financières des services publics, des prestataires de services, et mettre en place des mécanismes de contrôle solides afin de garantir que les groupes vulnérables et exclus de la société aient un accès adéquat et abordable au service de base - eau, assainissement et électricité.

III. La pandémie actuelle de la COVID-19 a aggravé les difficultés et devrait creuser les disparités présentes en affectant le flux des ressources dédiées à développer les projets d'infrastructure et atteindre les pauvres. Au début de la pandémie, les services d'eau et d'assainissement ont dû relever le défi d'approvisionner en eau les zones d'habitation surpeuplées dépourvues de réseaux d'adductions d'eau conventionnelles, car il était difficile pour les citoyens de mettre en pratique le protocole d'hygiène recommandé pour contrôler la propagation du virus. D'autre part, la campagne de lavage des mains promue dans le monde entier pendant la pandémie a contribué de manière significative aux programmes WASH des pays. Par conséquent, les gouvernements et les services publics doivent tirer des leçons des défis et des opportunités que la pandémie a créé et ajusté les prestations de services pour faire face à de futures incidences de même nature.

INFRASTRUCTURE INCLUSIVE

1. Seuls 25 % du réseau routier africain sont revêtus, alors que la moyenne mondiale est de plus de 50 %. L'Afrique est également à la traîne des autres régions en matière de qualité des routes, bien en dessous de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord et du Sud. Seuls 49 % des routes sont en bon état et 85 % des routes de dessert et rurales en mauvais état, privant ainsi une multitude de personnes l'accès aux services de base.

2. Le taux moyen de pénétration de l'internet reste inférieur pour l'Afrique (26 %) par rapport à la moyenne mondiale (57 %) et aux homologues des autres groupes de revenus développés. Récemment, la proportion d'individus utilisant l'internet est passée de 9,9 % en 2010 à 28,6 % en 2019, tandis que les abonnements aux TIC pour 100 habitants ont augmenté depuis 2010, passant de 45,9 % à 81,3 % en 2019.

3. L'Afrique est à la traîne par rapport aux autres régions en développement et à la moyenne mondiale en matière d'abonnements au téléphone mobile cellulaire et au téléphone mobile à large bande pour 100 habitants en 2019 - estimés à 33 % pour le téléphone mobile à large bande et 82 % pour le téléphone mobile cellulaire, contre 65 % et 99 % pour les régions en développement et 75 % et 105 % respectivement pour la moyenne mondiale. Environ 75,6 % de la population de la région Afrique est couverte par le haut débit mobile 3G en 2019, contre 51,3 % en 2015.

4. Seuls 10 des 45 pays (22 %) d'Afrique disposent d'un accès à l'internet à un prix abordable, le coût moyen d'un Go de données mobiles étant estimé à 4,3 % du revenu mensuel moyen, contre 2,5 % dans les Amériques et 1,4 % en Asie. Le coût du haut débit reste élevé en Afrique subsaharienne, au-dessus du seuil de 2 % - défini comme 1 Go pour un maximum de 2 % du revenu mensuel moyen.

5. Les écarts numériques entre les zones rurales et urbaines et entre les sexes restent prononcés en Afrique. Cet écart se creuse plus rapidement que dans les autres régions développées. En 2019, seuls 28 pour cent des ménages des zones urbaines avaient accès à l'internet à domicile, et ce pourcentage était encore 4,5 fois plus élevé que celui des zones rurales, qui s'élevait à 6,3 pour cent. De plus, environ 46 pour cent des femmes en 2019 étaient moins susceptibles d'utiliser l'internet mobile que les hommes, cela démontre qu'un grand nombre de femmes restent non connectées sur le continent africain.

6. La pandémie de la COVID-19 mondiale a renforcé l'inégalité d'accès aux services internet mais aussi l'accès aux technologies numériques qui permettraient aux gens le télétravail et de poursuivre d'autres aspects de leur vie. Cette inégalité est encore plus prononcée sur le continent africain. L'Afrique reste à la traîne en termes d'utilisation de la bande passante internationale, avec plus de 10 Tbit/s, par rapport à l'Asie et au Pacifique (plus de 300 Tbit/s), l'Europe (plus de 150 Tbit/s) et les Amériques (plus de 140 Tbit/s).

CHEMINS D'ACCÈS

I. Le renforcement de l'investissement public dans des infrastructures inclusives et durables est fondamental pour rendre les réseaux de transport, l'électrification rurale et les technologies de l'information et de la communication plus réalisables, plus accessibles et plus abordables, et pour remédier aux contraintes rencontrées dans la stimulation des activités économiques dans les secteurs clés des infrastructures. On observe qu'un meilleur accès aux services d'infrastructure essentiels réduit les inégalités, favorise l'inclusion et soutient les efforts de réduction de la pauvreté (Figure 5).

FIGURE 5 INDICE DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE ET INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ, 2018

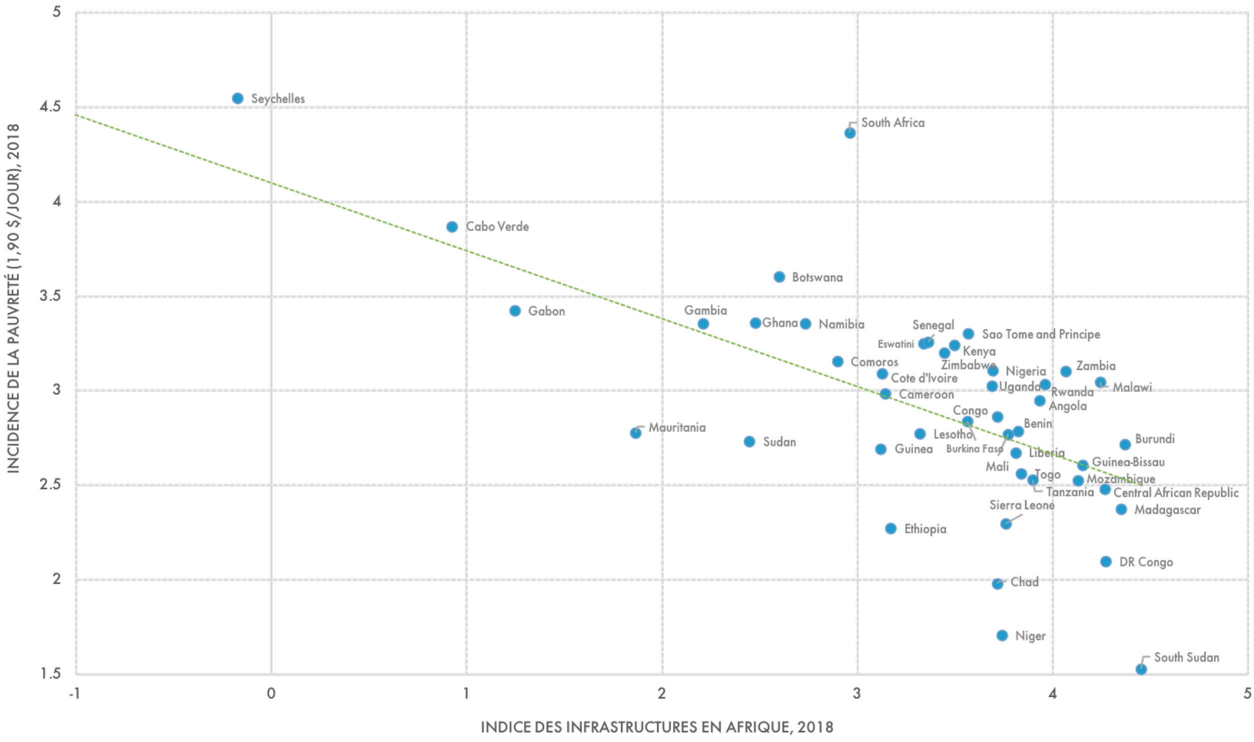

Source: *SDGCA computations based on African Development Bank, 2018 and World Development Indicators, 2018*

II. Des efforts coordonnés de la part des différentes parties prenantes pour favoriser l'égalité sociale et économique par des solutions innovantes sont nécessaires pour surmonter les obstacles à l'accessibilité financière et à l'utilisation de l'internet et pour parvenir à une prospérité durable et inclusive à l'ère numérique. Toutefois, d'autres actions complémentaires restent essentielles, telles que la formation des compétences, la politique d'innovation, les partenariats public-privé et la responsabilité institutionnelle, pour tirer pleinement parti de la technologie numérique.

III. Face à la pandémie de la COVID-19, les politiques de lutte contre la fracture numérique doivent s'attaquer simultanément aux inégalités sociales et numériques. Cependant, la pleine intégration des applications TIC dans les environnements sociaux et ceux des utilisateurs est essentielle pour offrir un meilleur accès aux services, des opportunités d'emploi et de génération de revenus aux communautés vulnérables.

INCLUSION FINANCIÈRE

1. Le rôle de l'inclusion financière dans la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et la réalisation des ODD est bien documenté. L'Afrique se situe au dernier rang (42,6 % à la fin de 2017) en matière de proportion d'adultes disposant d'un compte bancaire par rapport à la moyenne mondiale (69 %) et au reste des autres régions du monde. Au niveau du continent, l'Afrique centrale est à la traîne par rapport aux autres régions (voir Fig 6).

FIGURE 6A COMPTE (% DES 15 ANS ET PLUS) PAR RÉGION

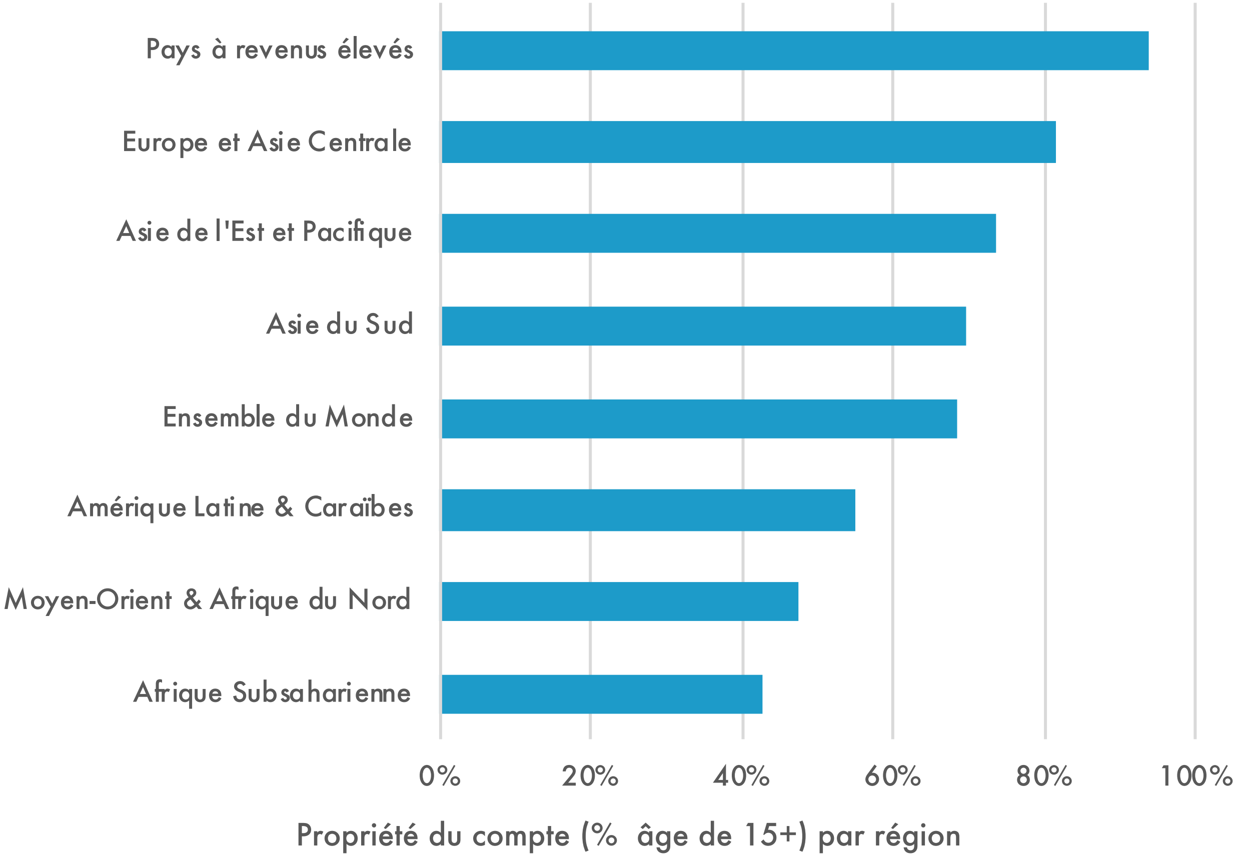

***Source:** SDGC/A sur la base de la base de données Findex 2017 de la Banque mondiale*

FIGURE 6B PROPRIÉTÉ DU COMPTE PAR SOUS-RÉGION

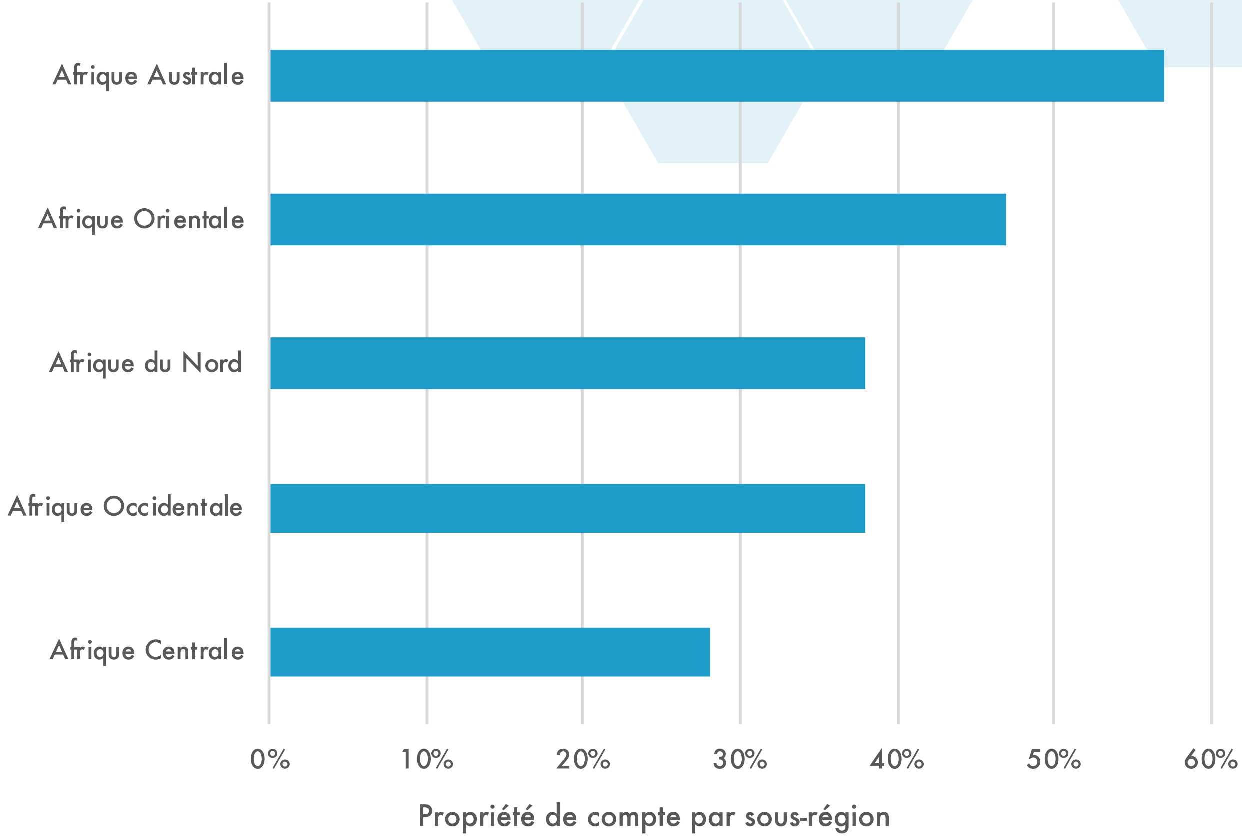

Source: *SDGC/A sur la base de la base de données Findex 2017 de la Banque mondiale*

2. Les segments de la population les plus non bancarisés en Afrique en matière de possession de compte sont les jeunes (37 %), les femmes (37 %), les adultes dans les zones rurales (39 %) et le segment de la population à faibles revenus. Parmi les adultes appartenant aux 60 % les plus riches de l'Afrique subsaharienne, 50 % possèdent un compte. En revanche, parmi les 40 % de ménages les plus pauvres en ASS, 32 % avaient un compte à la fin de 2017, ce qui est le plus faible, comparé aux autres régions.

3. Au sein de l'Afrique, il existe une considérable variation de la possession de comptes bancaires, ceci varie de 57 % en Afrique australe à 28 % dans la sous-région de l'Afrique centrale. Il existe également d'énormes variations dans la détention de comptes pour adultes dans chaque pays particuliers, allant de 90 % à l'Île Maurice à 9 % au Sud Soudan. Sur les 39 pays africains considérés dans cette analyse, 28 d'entre eux ont déclaré une pénétration des comptes adultes inférieure à 50 %.

4. L'un des progrès impressionnants qui a été enregistré en ASS est l'utilisation de la technologie financière - faisant des progrès significatifs et passant de l'argent liquide aux paiements numériques. À la fin de 2019, l'ASS représentait plus de 45 % (469 millions) de la population totale mondiale abonnée aux services monétaire mobile, ce chiffre devrait atteindre un demi-milliard d'ici 2020. L'Afrique subsaharienne représentait 66 % (456,3 milliards de dollars) en matière de valeur totale de transaction d'argent mobile, qui a atteint 690,1 milliards de dollars au niveau mondial en 2019.

5. Il existe toujours une fracture numérique importante en Afrique subsaharienne, puisque près de 800 millions de personnes ne sont pas connectées à l'internet mobile. La grande majorité des petits exploitants

agricoles dépendent encore de transition basée sur l'argent liquide, ce qui contribue à l'inefficacité des chaînes de valeur agricoles et des activités commerciales.

6. La pandémie de la COVID-19 touche durement le secteur des PME en Afrique, qui constitue la majorité des entreprises et un important moteur de croissance. Cette situation a des répercussions sur les marchés financiers, car les PME sont confrontées à des difficultés constantes dans la gestion de leurs flux de trésorerie et de leurs engagements financiers. Sur une note positive, la pandémie a créé des opportunités pour la transition plus urgente de l'argent liquide vers les comptes bancaires et les paiements numériques avec des avantages potentiels pour améliorer l'inclusion financière.

CHEMINS D'ACCÈS

I. Au cours de la période couverte par les ODD, qui s'étend jusqu'en 2030, on s'attend à des changements massifs et fondamentaux dans le secteur des services financiers grâce à la numérisation du système bancaire. La question est de savoir comment mettre à niveau la section vulnérable de la population, qui constitue une portion majoritaire de la population, reste une tâche de taille. Le coût de la desserte de ces segments est élevé, il nécessite davantage d'investissements et la recherche de solutions alternatives, les approches commerciales pouvant ne pas être suffisantes.

II. La situation autour de la crise du coronavirus a créé de nouvelles opportunités pour la finance numérique qui contribue à accélérer et à améliorer l'inclusion financière. Pour aller de l'avant et tirer parti de la technologie numérique en Afrique subsaharienne, il reste beaucoup à faire: attirer des investissements supplémentaires dans le secteur, adopter un cadre réglementaire qui favorise l'innovation et contribue à promouvoir l'inclusion financière des segments vulnérables de la population.

III. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation financières en mettant l'accent sur les populations vulnérables et marginalisées dans une perspective de genre: Élaborer et mettre en œuvre une stratégie appropriée d'éducation et d'instruction financières, assortie d'un plan d'action clair, qui contribue à améliorer la connaissance et la compréhension des services financiers toute en stimulant sa demande.

IV. Les services financiers numériques pouvant créer de nouveaux risques pour l'inclusion financière, il convient de mettre en place une réglementation appropriée, qui revêt une importance cruciale et peut-être renforcée par des accords de partenariat adéquats entre les responsables politiques et les entreprises Fintech.

V. Des temps plus difficiles attendent les prestataires de services financiers, qui doivent trouver un équilibre délicat pour continuer à soutenir l'économie pendant la crise tout en restant eux-mêmes financièrement durables et stables. Les prestataires de services financiers et les autorités de surveillance doivent rester vigilants face à la nature évolutive de la COVID-19, en évaluant régulièrement les vulnérabilités et les implications financières et de surveillance afin de s'assurer que le système financier reste financièrement et opérationnellement résilient. Les banques centrales, les investisseurs sociaux et les autres acteurs clés du financement du développement doivent envisager des plans de sauvetage, y compris la fourniture d'un soutien en liquidités et la recapitalisation des institutions de microfinance afin qu'elles puissent continuer à fournir leurs services financiers aux segments à faibles revenus de la population pendant la crise créée par la COVID-19 et au-delà.

AFRIQUE 2030:

INCLUSIVITÉ: **LES ODD DANS LES FRONTIÈRES SOCIALES**

RÉALISER LE PRINCIPE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

RAPPORT DE SYNTHÈSE

THE SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GOALS
CENTER FOR
AFRICA